

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-1

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Mandat d'études à confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou.

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

Le projet de reconquête des rives de Maine tel qu'il a pu être dessiné auparavant est reconsidéré : il s'agit désormais de recentrer la réflexion sur le cœur de la Ville d'Angers en conservant cette ambition de reconquête des rives de la Maine, sans bouleverser le fonctionnement du cœur de l'agglomération et en proposant un programme et des modes opératoires propre à dynamiser le centre-ville d'Angers et à accroître le rayonnement du quartier Saint Serge.

« Angers Cœur de Maine » est une démarche de projet urbain qui se veut à la fois de portée stratégique et à visée opérationnelle. Elle s'accordera avec les capacités financières de la collectivité. A court terme, il est proposé de mettre l'accent sur deux sites stratégiques :

- Un premier site baptisé « Centre-ville Maine » correspondant aux secteurs Molière-Poissonnerie-Verdun-Bas de la Montée St Maurice,
- et un second site baptisé « Angers Saint Serge » correspondant à la zone d'activités implantée entre le pôle universitaire et tertiaire de Saint Serge au Sud et l'autoroute A11 au Nord.

En matière d'aménagement urbain, un des principaux axes de la nouvelle équipe municipale consiste à orienter son action en faveur du centre-ville d'Angers en particulier. C'est ainsi que va être engagée une vaste opération de redynamisation du bas du centre-ville, avec notamment le passage d'une nouvelle ligne de tramway place Molière et la couverture partielle de la voie des berges entre cette place et le pont de Verdun.

Parallèlement à la forte attention portée au centre-ville, le devenir de Saint-Serge va également être analysé car ce secteur constitue, comme le pôle Gare, le prolongement naturel du centre-ville d'Angers. Ce site d'environ 77 hectares peut progressivement participer au renforcement du cœur de l'agglomération angevine, au rayonnement du pôle universitaire et tertiaire existant et au développement d'un quartier urbain aéré, agréable à vivre et innovant.

Concernant Centre-ville Maine, les investissements publics programmés ces prochaines années sont l'occasion de valoriser les nombreux atouts qui caractérisent ces lieux et de répondre à l'enjeu d'une redynamisation d'ensemble du centre-ville d'Angers. Ils offrent l'opportunité de répondre à quatre objectifs majeurs :

- ouvrir le centre-ville sur la rivière : le projet visant à couvrir la voie des berges dans sa partie centrale doit permettre d'offrir de nouveaux espaces en relation avec la rivière, dédiés aux promeneurs, spectateurs et autres actifs du centre-ville, dans un cadre paysager renouvelé et dans une ambiance apaisée. Cette esplanade constituera une des pièces maîtresse d'un centre-ville redynamisé, mieux relié à la Doutre et ouvert sur la Maine, révélant la richesse et la variété du paysage urbain et paysager caractéristique du cœur d'Angers (Château, Cité, Cathédrale, quais...).
- faire entrer la nature dans la ville : en réaménageant les espaces publics du bas du centre-ville, la Ville d'Angers saisit l'occasion de définir un projet capable de répondre non seulement aux attentes des angevins de disposer d'un nouveau rapport à ce paysage de cœur de ville et avec

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

la Maine mais aussi de mettre en œuvre une des pièces de la trame verte et bleue qui reliera les Basses Vallées Angevines au nord aux plaines de la Baumette et au Val de Loire au sud.

- renforcer le commerce de centre-ville : il s'agit plus particulièrement de renforcer l'hyper-centre commerçant en le dotant d'une véritable vitrine en bas de centre-ville, directement connectée aux rues commerçantes qui composent le parcours marchand (rue Plantagenêt notamment) qu'il est nécessaire d'améliorer en le rendant plus lisible et plus confortable. De façon concomitante, il est prévu de maintenir une accessibilité aux parcs de stationnement en ouvrage du centre-ville et de faciliter les livraisons des commerces de l'hyper-centre, moyennant une réorganisation des accès automobile en raison de la couverture partielle de la voie des berges.
- conforter l'offre touristique du cœur d'Angers : à mi-chemin entre le Château et la Doutre, au cœur d'un secteur patrimonial de grande qualité, l'aménagement du bas du centre-ville doit être l'occasion d'améliorer et de développer l'offre touristique et événementielle angevine, en particulier en proposant un cheminement plus agréable entre les principaux sites touristiques (Château, Doutre et l'hôpital Saint Jean) et en proposant des espaces qui pourront devenir le support d'animations.

Pour Angers Saint Serge, les objectifs généraux sont les suivants :

- proposer un nouveau plan d'aménagement pour ce quartier (77 hectares environ) en tenant compte du maintien à court et moyen termes de la voie des berges, de la création d'un échangeur complet avec l'autoroute A11 et des impératifs environnementaux qui s'imposent ici (inondations et plus généralement adaptation du site aux changements climatiques, prise en compte de la trame verte et bleue de l'agglomération et des liaisons possibles avec les basses vallées angevines et Terra Botanica...);
- proposer une première déclinaison opérationnelle de ce plan général pour la partie Sud du quartier (15 hectares environ), notamment en organisant l'installation de la Chambre des métiers et d'autres équipements et programmes concourant à faire de ce secteur un lieu vivant et animé ;
- donner aux entreprises de la zone d'activités Saint-Serge une image claire de ce que la puissance publique veut faire de ce secteur en proposant un plan directeur qui permette aux entreprises de se projeter dans le temps et de s'impliquer dans la mutation de ce quartier d'activités situé en entrée de ville et à deux pas du centre-ville.

Au vu des enjeux présentés ci-avant, l'objet du mandat qu'il est proposé de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou (SPLA de l'Anjou) est de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière du projet « Angers Cœur de Maine » permettant ainsi à la collectivité d'en arrêter précisément le programme et les modalités de réalisation à travers :

- la définition d'un programme et d'un budget pour l'aménagement du secteur Centre-Ville Maine correspondant aux secteurs Molière – Poissonnerie – Verdun – bas de la Montée Saint-Maurice ;
- la préparation du dossier de création de ZAC sur le secteur de Saint-Serge, pour une première phase opérationnelle à court terme ;
- la définition des modalités de mutation à moyen et long termes de la zone d'activités Saint-Serge et autres secteurs inclus dans le périmètre d'études.

Dans le cadre du présent mandat d'études, la SPLA de l'Anjou pourra utilement s'appuyer sur les études techniques et environnementales déjà réalisées dans le cadre du projet Angers Rives Nouvelles : point zéro de l'environnement, études de sols, études de pollution, étude hydraulique, études foncières, diagnostics techniques...

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

En outre, lors de l'élaboration du projet Angers Rives Nouvelles, une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a été retenue en mai 2012 : l'atelier François GRETHER, mandataire du groupement GRETHER-PHYTOLAB-SCE-MRS-CONTREPOINT.

Dans le cadre du présent mandat, il est proposé que l'équipe GRETHER prolonge son travail dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre urbaine signé avec la Ville d'Angers. Un avenant à ce marché permettra de tenir compte des modifications apportées à la commande politique et au périmètre d'études. Cet avenant pourra être signé par le mandataire qui en assurera le pilotage et la gestion au nom et pour le compte de la Ville d'Angers.

Suites aux nouvelles réflexions et études engagées au cours du second semestre 2014, il a été convenu de centrer l'intervention de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine sur les sujets suivants en 2015 :

- au titre de la mission de gestion de projet : assistance à la mise en œuvre du plan d'aménagement général de Saint-Serge, contribution à l'élaboration du dossier de création de la ZAC « Saint-Serge Maine » et accompagnement de la mutation de la zone d'activités en quartier actif ;
- étude de préfiguration des espaces publics de l'espace Centre-Ville Maine, incluant l'étude technique de couverture de la voie des berges.

Dans le prolongement du présent mandat d'études, d'autres missions pourront être confiées à l'équipe GRETHER dans le cadre de contrats et/ou marchés subséquents portant sur des sites opérationnels plus circonscrits.

Par ailleurs, le SPLA de l'Anjou assurera le pilotage d'autres études : ainsi, sur la base des études déjà réalisées dans le secteur des rives de Maine, il est proposé de centrer les études complémentaires sur trois thèmes particuliers :

- études foncières, juridiques et financières ;
- études techniques relatives à la topographie, sols et sous-sols, hydraulique et de génie civil ;
- études environnementales (études d'impact, dossiers loi sur l'eau...).

Le mandataire sera chargé de la passation, de l'exécution et du paiement des différents marchés nécessaires à la réalisation de ces études pour le compte du mandant.

Le mandataire accompagnera le mandant dans les étapes de concertation et d'information du public.

Le coût global des études à confier aux tiers est estimé à titre prévisionnel à 440 500 euros HT, auxquelles s'ajoutera la rémunération de la SPLA de l'Anjou fixée à la somme de 160 000 euros HT.

Le mandataire s'engage à faire réaliser par des tiers les études et à les présenter au mandant dans un délai de 12 mois à compter de l'entrée en vigueur du présent mandat, prorogeable par avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Approuve le mandat d'études « Angers Cœur de Maine » confié à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou d'un montant total de 600 500 € HT (soit 720 600 € TTC) dont 440 500 € HT (soit 528 600 € TTC) d'études sous-traitées ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Transfère à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou le marché subséquent n°2 de maîtrise d'œuvre urbaine confié par la Ville d'Angers à l'équipe GRETHER ;

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par la Code Général des Collectivités Territoriales ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité
Contre: 12.

- Frédéric BEATSE
- Rose-Marie VERON
- Gilles MAHE
- Fatimata AMY
- Antony TAILLEFAIT
- Silvia CAMARA-TOMBINI
- Alain PAGANO
- Chadia ARAB
- Luc BELOT
- Estelle LEMOINE-MAULNY
- Rahmène AZZOUZI
- Laure REVEAU

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-2

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine - Marché subséquent n°2 avec l'équipe GRETHER-PHYTOLAB - Avenant n°2.

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

En matière d'aménagement urbain, un des principaux axes de la nouvelle équipe municipale consiste à orienter son action en faveur du centre-ville d'Angers en particulier. C'est ainsi que va être engagée une vaste opération de redynamisation du centre-ville, avec notamment le passage d'une nouvelle ligne de tramway place Molière et la couverture partielle de la voie des berges entre cette place et le pont de Verdun.

Parallèlement à la forte attention portée au centre-ville, le devenir de Saint Serge va également être analysé car ce secteur constitue, comme le pôle Gare, le prolongement naturel du centre-ville d'Angers. Ce site d'environ 77 hectares peut progressivement participer au renforcement du cœur de l'agglomération angevine, au rayonnement du pôle universitaire et tertiaire existant et au développement d'un quartier urbain aéré, agréable à vivre et innovant.

Dans le cadre du projet de reconquête des berges de Maine, la Ville d'Angers avait mis en place un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine en novembre 2010. Suite à un premier marché subséquent qui a permis à trois équipes d'urbanistes d'élaborer un projet urbain, la Ville d'Angers a retenu l'équipe GRETHER avec laquelle elle a signé un marché de maîtrise d'œuvre urbaine en juin 2012 (marché subséquent n°2).

L'équipe GRETHER est une équipe pluridisciplinaire composée de l'atelier d'architecture et d'urbanisme dirigé par François GRETHER, Grand Prix de l'Urbanisme 2012, de l'agence de paysage PHYTOLAB et des bureaux d'études SCE, CONTREPOINT et MRS.

Ce marché a fait l'objet d'un premier avenant, approuvé par le Conseil Municipal de la Ville d'Angers en juin 2013 afin d'apporter des clarifications et précisions au marché d'origine.

Il est proposé d'adapter le marché de maîtrise d'œuvre urbaine en vigueur dans le cadre d'un nouvel avenant en recentrant son intervention sur le cœur de la ville de part et d'autre de la rivière et en particulier à court terme sur le Centre-ville et Saint-Serge, afin de pouvoir définir les modalités techniques et financières d'un programme d'aménagement urbain sur ces deux sites prioritaires.

Ce marché, d'une durée de 9 ans, d'une durée initiale de 3 ans et renouvelable deux fois par tranches de 3 ans, est composé des éléments suivants :

1. un document-cadre (plan-guide et cahier de prescriptions générales), conçu en 2013 ;
2. une mission d'Assistance au Maître d'Ouvrage et l'éventuelle mise à jour du plan guide ;
3. des missions d'intégration urbaine des projets permettant de juger de la faisabilité de différents sites d'aménagement opérationnel ou de projets immobiliers inclus dans le périmètre d'étude ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

4. la possibilité d'actionner dans le cadre de variantes différentes études complémentaires permettant de solliciter des bureaux d'études spécialisés ;
5. des missions de maîtrise d'œuvre opérationnelle directe sur au moins un des quatre espaces stratégiques, avec possibilité de réduire-adapter le périmètre de ces espaces.

Il est proposé que l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre urbaine conclu avec l'équipe GRETHER porte sur les sujets suivants :

- prendre en compte la nouvelle dénomination de la société du mandataire du groupement, la SARL ATELIER GRETHER remplaçant François GRETHER ;
- adapter le périmètre général d'intervention de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine en ôtant le secteur de la Baumette, ce qui permet de recentrer leurs missions sur le centre-ville et Saint Serge ;
- réduire le coût de la mission d'Assistance au Maître d'Ouvrage du fait de la réduction du périmètre d'intervention, passant ainsi de 205 000 euros HT de part fixe à 135 000 euros HT, le contenu et le montant de la part variable pouvant, si nécessaire, être définis en fonction du programme de travail de l'année à venir. Il est enfin convenu d'adapter la répartition entre cotraitants ;
- il est proposé que puissent être intégrées dans les études de préfiguration d'espaces publics les études préliminaires d'ouvrage de génie civil quand le projet à étudier comporte la création d'ouvrage de génie civil indispensable à la réalisation du projet.
- il est proposé d'intégrer la possibilité d'exécuter le marché subséquent n°2 et l'accord-cadre dans lequel il s'inscrit par la SPLA de l'Anjou dans le cadre de futurs contrats in house (mandat de travaux, concession d'aménagement...) et ce, dans le prolongement du mandat d'études qui est confié ce jour.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 au marché subséquent n°10 A 12 02 G ;

Autorise la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou à le signer ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité
Contre: 12.

- Frédéric BEATSE
- Rose-Marie VERON
- Gilles MAHE
- Fatimata AMY
- Antony TAILLEFAIT
- Silvia CAMRA-TOMBINI
- Alain PAGANO
- Chadia ARAB
- Luc BELOT
- Estelle LEMOINE-MAULNY
- Rahmène AZZOUZI
- Laure REVEAU

*La présente délibération est
susceptible de faire l'objet
d'un recours devant le
tribunal administratif de
Nantes dans un délai de deux
mois.*

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-3**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Associations sportives amateurs - Subventions 2015 (Fonctionnement, Meilleur niveau, Espoirs sportifs, filière sportive, équipement, loisirs, partenaires club, temps de l'enfant, manifestations)

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU*,

EXPOSE

Le projet sportif local du mandat se construit progressivement avec l'ensemble des acteurs dans le cadre des Etats Généraux du Sport et en collaboration avec l'Office Municipal des Sports.

Il vise à promouvoir les activités physiques et sportives pour tous et à développer le mouvement associatif afin qu'il puisse contribuer à la formation éducative et citoyenne de la jeunesse. Ce projet participera également à l'animation de la cité, mais également à son rayonnement du fait de bons résultats sportifs obtenus par les angevins et angevines.

En rappelant que les aides aux clubs professionnels ont fait l'objet d'une précédente délibération du Conseil Municipal de juin dernier, il convient d'accorder différentes subventions pour les autres associations (amateurs, scolaires, loisirs) dans le cadre de plusieurs dispositifs, à savoir :

Subventions	Explicatif	Montant 2015
Fonctionnement	Subventions attribuées pour aider les associations dans leurs activités quotidiennes (<i>selon nombre de licenciés, âges, fédérations...</i>) en direction des angevins	1 210 710 € (dont 30 000 € pour les sociétés de loisirs et jeux sportifs, 86 600 € pour l'OMS et 91 500 € pour le CMS)
Meilleur niveau	Subventions accordées aux associations, selon leur niveau de performance du niveau régional à international (<i>Nombre de titres obtenus par discipline Région, France,...</i>)	636 667 €
Equipement	Subventions allouées aux associations pour l'acquisition de matériels spécifiques	30 000 €
Espoirs sportifs	Subventions d'accompagnement pour soutenir des sportifs engagés dans le haut niveau international, dont Rio en 2016 (<i>Analyse des dossiers par un jury</i>)	7 000 € : <i>Aide complémentaire versée aux clubs :</i> <i>Angers Tir Sportif (Aurélié Chevance) – Angers Nat Synchro (Margaux Chrétien) – ENA Athlétisme (Virginie Dreux) – Notre Dame des Champs Voile (Marion Leprunier) – Club Sportif Jean Bouin (Camille Le Joly) – ASPTT Judo (Adrien Lelièvre)</i>
Filières sportives d'excellence	Soutien aux filières de formation visant des performances de niveau national, type pôles (<i>Analyse des dossiers par un jury</i>)	50 000 € <i>(Angers Natation – Angers Nautique Aviron – Canoë Kayak Club Angers – Angers Nat Synchro)</i>

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

Temps de l'Enfant (TAPS)	Aides aux clubs organisant des animations en direction des enfants (<i>Aide forfaitaire par heure d'animation des éducateurs</i>).	35 004 € (<i>Règlement de 30 % du prévisionnel au titre de l'année scolaire 2014-2015</i>)
Partenaires club	Aides destinées à faciliter les inscriptions des angevins de 6 à 17 ans dans les clubs angevins (<i>Prise en charge des 2/3, plafonnée à 91,47 €</i>)	33 717,18 € pour 429 dossiers.
Manifestations	Aides accordées pour l'organisation de manifestations (<i>Analyse du dossier</i>)	15 650 €

Le détail de l'ensemble de ces subventions est précisé dans l'annexe jointe, et, le versement aux clubs est conditionné par la production :

- du compte de résultat du dernier exercice comptable,
- du rapport d'activités soumis à la dernière assemblée générale et procès verbal de celle-ci.

Par ailleurs, l'octroi des subventions à ces associations poursuivant un but d'intérêt public est conditionné au respect d'un certain nombre de règles. C'est dans ce contexte que la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, prévoit l'obligation de conclure une convention avec les clubs bénéficiant d'aides dont le montant annuel dépasse 23 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015

DELIBERE

Attribue aux associations sportives amateurs, scolaires et de loisirs des subventions, pour un montant global de 2 018 748,18 €, au titre du fonctionnement, de l'accession meilleur niveau, de l'équipement, du dispositif « Partenaires club », des espoirs sportifs, des filières sportives, des manifestations et des temps de l'enfant (TAPS) réparties selon l'état ci-joint, après le vote du budget principal 2015.

Approuve les conventions d'attribution de subventions et avenants à conclure avec les associations sportives dont le montant dépasse 23 000 €.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions et avenants.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574 et chapitre 20, article 20421.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-4

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association des habitants de Monplaisir - Prorogation de la convention - Avenant n°6

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La convention d'objectif de l'Association des Habitants de Monplaisir d'une durée de quatre ans, a été prorogée pour une durée de six mois et jusqu'au 31 décembre 2014 pour permettre la concertation utile et préalable à l'élaboration de la future convention d'objectifs.

Dans un contexte d'exigences légales renforcées en matière de convention d'objectifs et de moyens, exigences valant également pour les futures conventions des maisons de quartier, il apparaît nécessaire de faire coïncider les calendriers de renouvellement pour une finalisation au 31 décembre 2015.

Aussi, il est proposé de proroger une seconde fois, jusqu'au 31 décembre 2015, la convention avec l'association des habitants de Monplaisir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention d'objectif et de moyens du 9 juillet 2010
Vu l'avenant n°3 du 18 février 2014

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n°6

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cet avenant à la convention de l'association des habitants de Monplaisir

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65 article 6574

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N 5 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N 5 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-5**

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs

Petite Enfance - Accueils de loisirs municipaux - Crèches municipales - Fournitures de repas par l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) - Approbation des tarifs 2015.

Rapporteur : *Ahmed EL BAHRI*,

EXPOSE

Par délibération en date du 21 février 1983, le Conseil Municipal a adopté une convention avec l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) pour la fourniture des repas dans les accueils de loisirs municipaux.

Par délibération en date du 27 septembre 2007, le Conseil Municipal a également adopté une convention avec l'EPARC pour la fourniture des repas dans les structures d'accueil municipales de la Petite Enfance.

Dans ce cadre, chaque année, le Conseil d'Administration de l'EPARC propose les tarifs applicables pour l'année suivante.

Lors de sa séance du 11 décembre 2014, ce dernier a voté le gel des tarifs des repas des crèches municipales exceptionnellement sur l'année 2015 et une hausse, de 1,70 % du prix du repas fournis aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et aux Accueils de Loisirs Maternels (ALM) ainsi qu'aux repas fournis au personnel de surveillance des restaurants scolaires.

Grille des tarifs 2015 identiques à ceux de 2014 pour les structures petite enfance :

↳ Repas	Petit	Grand	Maternel	Adulte
Entrée	- €	0,376 €	0,442 €	0,431 €
Plat	1,412 €	1,504 €	1,766 €	1,794 €
Légumes	0,625 €	0,416 €	0,489 €	0,498 €
Fromage	- €	0,351 €	0,412 €	0,420 €
Dessert	0,431 €	0,397 €	0,466 €	0,475 €
Pain	- €	0,098 €	0,116 €	0,116 €
↳ Pique-Nique	2,468 €	3,143 €	3,691 €	3,734 €
↳ Goûter	0,576 €			
↳ Test	1,073 €			

Ces nouveaux tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

N 5 (dans l'Ordre du Jour)

Grille des nouveaux tarifs pour les accueils de loisirs :

	Prix 2014	Prix 2015
↳ Repas ALM	4,993 €	5,078 €
↳ Repas ALSH	5,140 €	5,228 €
↳ Repas Adulte	5,640 €	5,736 €
↳ Repas Sportif	6,221 €	6,326 €
↳ Pique-nique Enfant ALM	5,125 €	5,212 €
↳ Pique-nique Enfant ALSH	5,344 €	5,434 €
↳ Pique-nique Adulte	5,640 €	5,736 €
↳ Goûter	0,410 €	0,417 €

↳ Pour limiter le gaspillage alimentaire, l'EPARC propose à la Ville une expérimentation de commande des repas à l'élément sur l'accueil de loisirs de la Claverie, selon la tarification suivante :

Prix à l'élément	ALM	ALSH
Entrée	0,608 €	0,626 €
Plat	2,431 €	2,502 €
Légumes	0,672 €	0,692 €
Fromage	0,567 €	0,584 €
Dessert	0,642 €	0,661 €
Pain	0,158 €	0,163 €
TOTAL	5,078 €	5,228 €

↳ Tarification des repas fournis au personnel de surveillance des restaurants scolaires :

Hausse des tarifs de 1,70 % lié à l'augmentation du coût des prestations passées entre l'EPARC et la société Sodexo, soit 3,797 € HT le repas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015

DELIBERE

Approuve les tarifs appliqués par l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) pour l'année 2015, tels que présentés ci-dessus.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, aux chapitres et articles concernés.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

M. Benoit PILET ne prend pas part au vote.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-6

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

**Temps d'Activités Périscolaires (TAP) instaurés dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires - Mise à disposition de salles des collèges Jean Lurçat et Jean Mermoz-
Convention d'occupation**

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire 2013 avec l'instauration de temps d'activités périscolaires a induit une occupation plus importante des locaux scolaires.

Certaines écoles, aux effectifs élevés, ne permettent pas la réalisation, ou dans des conditions peu adéquates, des activités sur les temps périscolaires. La Ville a sollicité le Conseil Général pour la mise à disposition de salles vacantes dans les collèges d'Angers pour la réalisation des animations.

Mesdames Laffilhe et Souffaché, respectivement principales du Collège Jean Mermoz et du Collège Jean Lurçat, ont accepté l'organisation des activités au sein de leur établissement.

Dès lors, une convention a été établie avec chacun des collèges précisant les conditions d'accès, les règles de sécurité à respecter, la période d'intervention et les modalités financières correspondantes.

Les termes des conventions sont applicables dès le 5 janvier 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Approuve les conventions établies entre le Conseil Général, les collèges et la Ville d'Angers.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-7

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles
Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre d'actions culturelles développées à Angers en 2014, diverses associations sollicitent la Ville d'Angers en vue d'obtenir son soutien financier :

L'opéra de Pékin a fêté en 2014 les 50 ans de relations diplomatiques entre la France et la Chine avec une tournée d'exception en France du 21 au 27 octobre derniers à Angers, Marseille puis Paris. Compte tenu des échanges de coopération développés entre la Chine et la Ville d'Angers, Angers Nantes Opéra a sollicité un soutien exceptionnel afin de programmer pour l'occasion 2 représentations exceptionnelles de « la légende du Serpent Blanc » interprétée par la Compagnie nationale de l'Opéra de Pékin.

Dans le cadre de la Pépinières d'Artistes à Daviers, le collectif Blast, la Compagnie Nathalie Béasse et la Compagnie Loba accueillent des artistes en résidence pour des productions, répétitions ou expérimentations sur la saison 2014-2015. Certaines productions seront présentées au public et feront l'objet d'actions de médiation. Pour mener à bien ces projets, la Ville apporte un soutien exceptionnel en fonctionnement pour chacune des trois associations. Il s'agit donc de verser le solde de 18 000 € sur 2015 sur un budget global de 27 000 €.

La Compagnie Métis présentera sa nouvelle création « Ce que j'appelle l'oubli », coproduite par le Nouveau Théâtre d'Angers, au Théâtre le Quai du 16 au 20 mars 2015 et au Château du Plessis Macé le 26 mars 2015. Ce spectacle fera l'objet d'actions de médiation culturelle auprès des collèves et des lycées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Attribue les subventions sur projet suivantes, d'un montant total de 36 000 € à :

- Angers Nantes Opéra	15 000 €
- Pépinières d'artistes à Daviers :	
Compagnie Loba	6000 €
Le Collectif Blast.....	6000 €
Association Un Sens (Compagnie N. Béasse).....	6000 €
- Association Métis.....	3000 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

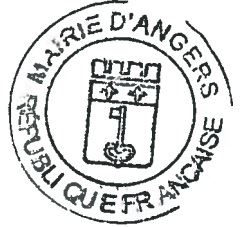
Impute les dépenses au budget principal de l'exercice.2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-8

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Enseignement artistique

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers - Demande de subvention de fonctionnement auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires culturelles) et du Département de Maine et Loire pour l'année 2015.

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers accueille pour l'année scolaire 2014/2015, 1439 élèves musiciens (82%), danseurs (15%) et comédiens (3%). Plus de 3000 enfants de 22 écoles publiques angevines sont également concernés par des interventions musicales régulières en milieu scolaire, auxquelles s'ajoutent également des ateliers musique/ danse proposés sur le temps périscolaire.

On peut noter que 17% de l'effectif des inscrits est constitué d'élèves du Département de Maine et Loire hors commune d'Angers.

Le conservatoire propose un enseignement artistique spécialisé dans 47 disciplines du cycle 1 au cycle spécialisé pour des élèves âgés de 5 ans à 20 ans, dispensé dans les locaux du conservatoire.

Une réflexion globale va être engagée en 2015, au sein de différentes instances de concertation, conseil d'établissement, conseil pédagogique, réunions thématiques etc...pour l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement définissant notamment les grandes orientations pédagogiques du conservatoire pour les cinq prochaines années.

Outre la formation artistique spécialisée et conformément aux missions qui lui sont dévolues, le conservatoire développe des actions dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle et des projets pédagogiques portés dans le cadre des réseaux (départemental et régional).

Le conservatoire a, en outre, engagé un renforcement de ses partenariats pédagogiques avec le nouveau Théâtre d'Angers (NTA), le Centre National de Danse Contemporaine (CNDP), Angers Nantes Opéra (ANO) et l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) afin de permettre un enrichissement des parcours pédagogiques des élèves.

Le conservatoire propose par ailleurs, dans le cadre de sa saison, plus de 200 manifestations (auditions, spectacles, concerts) dans ses locaux ainsi que dans différentes salles de spectacle du centre ville (Grand Théâtre, théâtre Le Quai, au Chabada, à l'espace culturel de l'université ...) mais aussi avec d'autres structures : maisons de quartier, centres sociaux, bibliothèques....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Sollicite auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), et du Conseil Général de Maine et Loire, une aide financière pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers pour l'année scolaire 2014/2015 ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les conventions, ainsi que tout document afférent au dossier ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 74, article 74718, pour les subventions de l'Etat et article 7473, pour les subventions du Département de Maine et Loire.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF

M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-9

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Culture à l'hôpital - Convention avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

La Ville d'Angers et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) considèrent que la culture peut jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes hospitalisées.

Par ailleurs, proposer des interventions artistiques et culturelles au CHU s'intègre dans le projet de développement culturel de la Ville d'Angers étant donné que l'Hôpital est le premier employeur du Maine-et-Loire et que ses usagers, patients et visiteurs, proviennent de toutes origines sociales et géographiques (principalement angevines).

Il est donc proposé de reconduire une convention de coopération précisant pour les 4 prochaines années une volonté et des valeurs communes, des engagements réciproques et une méthodologie de projets détaillant les actions de coopération actuelles et à venir.

Ces actions rassemblent, d'une part, les différents services culturels de la Ville d'Angers dont le service Ressources et développement culturel, les Musées, les Bibliothèques, le service Ville d'art et d'histoire, les archives municipales ainsi que les Théâtres et le Conservatoire à Rayonnement Régional, et d'autre part, les services du CHU (service des affaires culturelles et différents services de soin).

Le financement des actions dans le cadre de cette convention se fait sur les crédits inscrits au budget principal de chaque exercice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Approuve la convention de collaboration avec le CHU dans le cadre de la culture à l'hôpital ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-10

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque municipale - Convention de pôle associé de dépôt légal avec la Bibliothèque nationale de France (2015-2019) - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Compte tenu de son statut de centre de dépôt légal imprimeur, la Bibliothèque municipale d'Angers fait partie du réseau des 18 pôles associés de la Bibliothèque nationale de France (BnF). C'est le seul site en région des Pays de la Loire à remplir cette mission.

Lors de sa séance du 30 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé la convention relative au dépôt légal des documents imprimés et graphiques avec la Bibliothèque nationale de France, reconduite par avenant en 2013 et 2014.

La convention doit aujourd'hui être reconduite pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019. Elle a pour objet de définir les modalités de la coopération relative au dépôt légal des documents imprimés et graphiques entre la BnF et le pôle associé. Cette coopération concerne la collecte, le signalement, la conservation et la communication des documents déposés au titre du dépôt légal imprimeur.

En contrepartie des tâches assumées par la Bibliothèque municipale d'Angers, la Bibliothèque nationale de France accorde une subvention annuelle forfaitaire pour le financement de deux postes au minimum de la filière culturelle de la fonction publique territoriale (un poste de catégorie B et un poste de catégorie C), et pour la participation à diverses dépenses d'achats de matériels et fournitures.

Le montant de la subvention est fixé par décision du Président de la BnF et les conditions de versement seront définies chaque année par décision administrative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Approuve la convention de pôle associé de dépôt légal n° 2015-102/423 entre la Bibliothèque nationale de France et la ville d'Angers, au titre des missions de dépôt légal de la Bibliothèque municipale.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 74, article 74 718.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-11

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Association Angers Musées Vivants (AMV) - convention de partenariat (2015-2017)

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

L'association Angers Musées Vivants (AMV) a pour objectif de promouvoir le développement des publics des Musées d'Angers et, depuis 2011, des Bibliothèques d'Angers, par l'organisation de conférences, visites et actions de sensibilisation pour permettre de mieux faire connaître les oeuvres qui y sont conservées.

Elle a aussi une mission de mécénat à l'égard de la Ville d'Angers et procède régulièrement à l'acquisition de pièces et œuvres d'art de qualité intéressant en particulier l'histoire et la vie de l'Anjou, ainsi que l'histoire de l'art afin d'enrichir les collections des Musées et Bibliothèques d'Angers.

Depuis octobre 2008, ce partenariat fait l'objet d'une convention triennale précisant les engagements respectifs et conditions financières pour trois ans. La dernière convention étant arrivée à échéance en novembre 2014, il est proposé de reconduire le partenariat pour la période 2015/2017 en renouvelant les engagements de chacune des parties.

Ainsi, la Ville d'Angers s'engage à :

- Mettre à disposition à titre gracieux des lieux municipaux ainsi que le matériel de projection pour l'organisation de conférences
- Prendre en charge financièrement une partie des frais des conférenciers intervenant pour le compte d'AMV
- Inviter les adhérents d'AMV aux vernissages des expositions des Musées et Bibliothèques d'Angers et offrir pour toutes nouvelles expositions des actions de médiation soit gratuites soit sur la base d'un tarif forfaitaire à la visite

L'association AMV s'engage quant à elle à :

- Prendre sous sa responsabilité, en accord avec les Conservateurs de la Ville, les programmes des conférences, visites et animations diverses qu'elle organise dans les Musées d'Angers et hors Musées.
- Prendre en charge la rémunération et charges sociales des intervenants qu'elle invite ainsi que leurs frais de déplacements pour les cycles de conférences
- Participer à l'enrichissement des collections des Musées et Bibliothèques d'Angers par des actions régulières de mécénat (achat d'œuvres ou d'objets d'art, restauration d'œuvres, objets ou mobiliers, participation à l'achat de matériels spécifiques, financement d'actions novatrices pour les animations des Musées)
- Communiquer sur les animations et expositions des Musées et Bibliothèques d'Angers
- Mettre en place des tarifs et actions pour les personnes en difficulté sociale

Les modalités de ce partenariat sont détaillées dans le projet de convention triennale 2015/2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec l'association Angers Musées Vivants,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer ainsi que tout document y afférant.

Impute les dépenses et les recettes au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-12

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musée des Beaux-Arts - Ballade poétique et musicale des 13 et 14 février 2015 - Contrat de cession de représentation avec l'association « pour ma pomme »

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Une déambulation poétique et musicale intitulée « Carte blanche Sen'kai » est programmée au musée des Beaux-Arts les 13 et 14 février 2015 à 20 h 30.

Elle sera assurée par Yuka Okasaki (clarinette) et Kham Meslien (contrebasse). La durée de chaque déambulation est de 1 h 15.

Un contrat de cession de droit de représentation est donc proposé avec l'association « Pour ma pomme », association chargée de gérer le suivi administratif des deux artistes, pour un montant de 2 500 € incluant les salaires et charges auxquels s'ajouteront des frais de repas et de transport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Adopte le contrat de cession de droit de représentation avec l'association « Pour ma pomme » ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ce contrat, ainsi que tout document afférent à ce dossier ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 62, article 6288.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoît PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHÉ, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-13

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées et artothèque d'Angers - Création graphique de documents de communication et de médiation autour des collections et de la programmation - Procédure adaptée restreinte - Fixation du montant des primes - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre du lancement de la consultation pour le marché de création graphique de documents de communication et de médiation des musées et de l'artothèque, procédure adaptée restreinte suivant les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, des primes seront attribuées lors de la pré-sélection des candidats.

Cinq candidats maximum seront donc admis à présenter une offre et à négocier. Ils seront appelés à formuler dans leur offre des propositions qui, par nature suivant le niveau de détail exigé, constitueront des prestations intellectuelles qu'il conviendra de rémunérer sous forme de primes.

Le montant de cette prime est proposé à 1.000 € TTC par candidat non retenu, cette prime devant être considérée comme une avance pour le titulaire du marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Educations du 5 janvier 2015,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Propose de fixer à 1.000 € TTC le montant de la prime à verser aux candidats qui auront présenté une offre et qui n'auront pas été retenus dans le cadre de la consultation lancée pour la création graphique de documents de communication et de médiation des musées d'Angers et de l'Artothèque ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 62, article 6288.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-14

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Muséum des sciences naturelles - Sciences participatives - Adhésion à la charte 65 millions d'observateurs du Muséum national d'histoire naturelle - Désignation d'un représentant

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Les sciences participatives consistent à impliquer chaque citoyen dans le recueil de données et en cela de permettre l'évolution de la connaissance notamment dans le domaine de la biodiversité. Il s'agit par là-même d'une proposition faite aux habitants, par cette contribution, de participer concrètement à des programmes de recherches d'institutions scientifiques. Par cette implication directe, les sciences participatives espèrent également sensibiliser les habitants, notamment en zone urbaine, à leur biodiversité dites ordinaire.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle est l'animateur scientifique des opérations de sciences participatives relatives à la biodiversité sur l'ensemble du territoire national sur le programme dénommé Vigie-Nature. Il s'appuie sur un maillage territorial de structures qui coordonnent localement ces opérations. Le Muséum des sciences naturelles de la Ville d'Angers, en tant que musée de culture scientifique et de société de référence sur la biodiversité animale, végétale et ses enjeux a reçu le mandat d'être l'animateur des programmes de sciences participatives dans le cadre du plan d'action de l'Agenda 21 biodiversité de Angers Loire Métropole.

Les sciences participatives prennent de plus en plus d'ampleur et le Muséum National d'Histoire Naturelle a récemment lancé le projet « 65 millions d'observateurs ». Il vise à concevoir et développer des outils pour les sciences participatives. Ce projet, planifié sur quatre ans s'appuie sur une restructuration du programme Vigie-Nature, la formalisation du programme Vigie-Mer, le développement du programme Vigie-Ciel et la consolidation des observatoires de Vigie-Nature Ecole.

Il bénéficie de financements dans le cadre des projets gérés par l'Agence Nationale de Renovation Urbaine pour le compte du programme Investissement Avenir « développement de la culture scientifique ». Une charte a été rédigée pour fixer les modalités de fonctionnement de « 65 millions d'observateurs » et notamment les modalités opérationnelles de lien avec les partenaires territoriaux du programme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015
Considérant la candidature d'Alain FOUQUET en tant que représentant de la ville d'Angers pour le Muséum des sciences naturelles d'Angers

DELIBERE

Accepte l'adhésion à la charte « 65 millions d'observateurs » du Muséum National d'Histoire Naturelle ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

Désigne Alain FOUQUET en tant que représentant de la ville d'Angers pour le Muséum des sciences naturelles d'Angers

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF

M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-15

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Parc des Sports du Lac de Maine - Réfection du terrain de hockey synthétique - Lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée - Autorisation de signature.

Rapporteur : Christophe BECHU, Maire

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de procéder à la réfection du terrain synthétique de hockey situé au Parc des Sports du Lac de Maine, rue Jules Ladoumègue.

Celui-ci, datant de 1989, est devenu très vétuste et ne répond plus aux normes réglementaires appliquées par la Fédération Française de Hockey.

Le coût estimatif pour un terrain de hockey en gazon synthétique, aux dimensions de 91,40 m x 55 m avec 2 m de dégagement de chaque côté et 4 m derrière les buts est de 450 000 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 janvier 2015,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015,

DELIBERE

Autorise le lancement du marché de travaux à procédure adaptée pour la réfection du terrain de hockey en gazon synthétique situé au Parc des Sports du Lac de Maine.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à le signer.

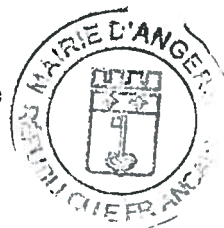
Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, aux chapitres et article concernés.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-16

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Madeleine St Léonard - Autorisation de dépôt de permis de construire rue Ernest Mottay.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La ville d'Angers est propriétaire d'une parcelle sise angle rue Ernest Mottay / boulevard Pierre de Coubertin, cadastrée CS n° 362 et d'une contenance de 294 m².

Des négociations ont été menées avec la société P2i pour la cession de cette parcelle en vue d'y réaliser le projet suivant : construction d'un bâtiment de bureaux et activités d'une superficie d'environ 670 m².

La cession de cette parcelle permettrait de :

- Compléter l'assiette foncière nécessaire au projet,
- Favoriser un projet permettant de traiter qualitativement un angle urbain important dans ce quartier,
- Conforter la dynamique économique tertiaire du secteur Pierre de Coubertin.

Afin de permettre l'avancement du projet, il est proposé d'autoriser la société P2i ou toute autre personne morale s'y substituant, à déposer un permis de construire sur la parcelle CS n°362 propriété de la ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015

DELIBERE

Autorise la société P2i ou tout autre personne morale qui se substituerait totalement ou partiellement à déposer une demande de permis de construire permettant la réalisation de ce programme ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les actes à intervenir ;

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF

M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-17

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions.

Rapporteur : Daniel DIMICOLI,

EXPOSE

Par délibération du 20 décembre 2007, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Par délibération du 18 Décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro Plus.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la fourniture par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'examen des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL 2013-738 du 18 décembre 2013 relative aux conditions d'attribution des aides à l'accession sociale à la propriété,

Considérant les demandes de subvention que la Ville d'Angers a décidé d'octroyer,
Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Considérant l'avis de la Commission Finances du 15 janvier 2015,

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Madame LAINE Sandra et Monsieur LY VU Joseph	ANGERS, rue du Général Lizé, Programme Néo, lot n° M3	2 800 €
Madame Monsieur RUIZ Soraya et Camilo	ANGERS, 29 rue Marie Durand, Les Allées Balzac, lot n°133	2 300 €
Monsieur JONCHERE Fabien	ANGERS, 101 Avenu du Général Patton, Les Terrasses d'Honoré, lot n°208	2 300 €
Madame LOUIS Brigitte	ANGERS, 5 rue Joubert, Adelaïde Square, lot n°A224	3 200 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

Madame BOUCHERIE Véronique	ANGERS, Allée du Vercors, Lotissement Vercors II, lot n°23.12	3 200 €
Monsieur KAMOISE Fabien	ANGERS, rue du Général Lizé, Programme Néo, lot n° B013	2 300 €
Monsieur ROUSSEAU Xavier	ANGERS, rue du Général Lizé, Programme Néo, lot n° B003	2 300 €
Monsieur CATILLON Steven	ANGERS, rue du Général Lizé, Programme Néo, lot n° B011	2 300 €
Madame LAURENT Marie et Monsieur BODIN Mathieu	ANGERS, rue du Général Lizé, Programme Néo, lot n° A031	2 300 €
Madame Monsieur DAUD Sonia et Ferdinand	ANGERS, 87 route de la Pyramide, lot n°2	3 500 €
Madame DARMON Carole	ANGERS, 2 rue Joubert, Adelaïde Square, lot n° A325	2 300 €
TOTAL		28 800 €

2. Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 au chapitre 204, article 204 2

Précise que en 2014, 41 ménages ont été bénéficiaires de cette aide à l'accession sociale à la propriété sur le territoire de la Ville d'Angers qui y a consacré un montant total de subvention de 103 500 € générant ainsi 6 336 000 € en terme d'activité pour les entreprises locales du secteur du bâtiment.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
 Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-18

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Enfouissement des réseaux - Convention cadre tripartite avec Numéricâble et le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML)

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre de la politique de la Ville d'amélioration esthétique qui consiste à enfouir les réseaux aériens d'énergie, de télécommunications et d'éclairage public, il y a lieu de passer une convention cadre avec Numéricâble et le SIEML, celui-ci assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux relatifs aux réseaux de télécommunication.

La convention cadre est conclue pour une durée de sept ans à la date de sa signature par les parties. Chaque enfouissement fera l'objet d'une convention particulière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Approuve la convention cadre tripartite entre Numéricâble, le SIEML et la Ville d'Angers.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la convention cadre pour l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunication.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les conventions particulières qui en découlent.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-19

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartier Hauts de Saint Aubin - Extension de la boucle optique angevine - Convention d'occupation temporaire du domaine public de Cofiroute.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite étendre la boucle optique angevine pour ses propres besoins et permettre aux concessionnaires de développer et optimiser leur réseau de télécommunication.

Pour ce faire, il y a lieu de passer la fibre optique dans un fourreau situé dans le trottoir du pont de l'autoroute A11, appartenant au domaine public de Cofiroute.

Ainsi, il convient de passer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec Cofiroute. Cette convention prendra fin le 31 décembre 2031, date de fin de la concession consentie à Cofiroute par l'Etat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 02 décembre 2014
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public de Cofiroute.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses correspondantes au budget principal, article 614 822 de l'exercice 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF

M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-20

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Réseau de chaleur de la Roseraie - Travaux au Village Anjou - Autorisation de signer les marchés

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le Village Anjou est un ensemble de 169 pavillons situés à l'Ouest du quartier de la Roseraie. Les pavillons sont alimentés par le réseau de chaleur de la Roseraie depuis 1970.

L'opération consiste à rénover les installations suivantes :

- Rénovation de la sous station principale,
- Remplacement des réseaux en galerie technique ainsi que de l'ensemble des raccordements entre la galerie et les pavillons,
- Remplacement de l'ensemble des points de livraisons (modules de chauffage).

Les travaux estimés à 1 700 000 euros HT sont financés dans le cadre de l'opération de rénovation du réseau de chaleur de la Roseraie. Il s'agit de la dernière phase.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert éventuels relatif à ces marchés ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci ;

Impute les dépenses au budget annexe Chaufferies de l'exercice 2015 et suivants, aux chapitres et articles correspondants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-21

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Piscine et salle Jean Bouin - Récupération de chaleur sur réseaux d'eaux usées et amélioration de l'efficacité énergétique - Autorisation de signer les marchés

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers mène une politique de maîtrise des coûts et de recherche sur la performance énergétique de son patrimoine immobilier particulièrement sur les bâtiments les plus consommateurs d'énergie.

Parmi les pistes d'amélioration et dans ce cadre, il est proposé d'une part, de mettre en place une action permettant de récupérer l'énergie des eaux usées générées par l'activité de la piscine Jean Bouin et d'autre part, d'améliorer le pilotage du chauffage de la salle de sports contiguë et ainsi de pérenniser les équipements et réduire les températures retour du réseau de chaleur Orgemont.

L'opération est divisée en deux lots :

- Récupération d'énergie sur eaux usées
- Optimisation hydraulique

Le montant des travaux est estimé à 275 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert éventuel relatif à ces marchés ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 23, article 2313.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-22

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Maintenance des installations thermiques du complexe Jean Bouin, de la patinoire et d'AquaVita - Autorisation de signer les marchés

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire de trois bâtiments sportifs équipés en installations thermiques spécifiques : le complexe sportif Jean Bouin, la patinoire et Aquavita. Les marchés de maintenance en cours d'exécution arrivent à échéance et une nouvelle consultation doit être réalisée.

Il est proposé de lancer une consultation pour répondre aux obligations de maintenance des installations thermiques de ces trois sites et d'assurer le confort des utilisateurs, dans le respect des réglementations en vigueur.

Il s'agit de conclure un marché d'une durée de deux ans renouvelable deux fois pour des périodes d'un an. L'estimation annuelle s'élève à 95 000 € HT soit 380 000 € HT sur quatre ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015
Considérant la nécessité de réaliser la maintenance des installations thermiques,

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert éventuel relatif à ces marchés ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 06.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-23

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :
Direction Générale**

**Sécurité des établissements recevant du public - Adhésion à l'Association de Promotion de la
Sécurité en Immeubles de Grande Hauteur et Etablissements recevant du public (APSIGHE)**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

L'association de Promotion de la Sécurité en Immeubles de Grande Hauteur et Etablissements recevant du public (APSIGHE), de type Loi 1901, regroupe environ cent chargés de sécurité parmi lesquels une majorité de chefs de service sécurité en établissement recevant du public de tous types, ainsi que d'autres acteurs de la sécurité incendie et sûreté (prescripteurs, fabricants ou installateurs). Il s'agit d'un lieu d'échange et de réflexion sur les bonnes pratiques de sécurité.

L'association a pour objet de développer la mise en commun de compétences techniques, les contacts et échanges de vue entre ses membres.

L'adhésion à cette association permettrait ainsi à la Ville d'Angers, au titre des établissements recevant du public :

- de maintenir une veille technique et réglementaire relative à la sécurité incendie
- d'intégrer les cadres techniques de la ville à un réseau de chefs de service sécurité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Angers d'adhérer à cette association ;

DELIBERE

Approuve l'adhésion de la Ville d'Angers à l'association de Promotion de la Sécurité en Immeubles de Grande Hauteur et Etablissements recevant du public (APSIGHE) ;

Autorise le versement d'une cotisation annuelle de 50 € ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 06.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-24

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Listes de matériels soumis à la vente - Approbation.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite pouvoir vendre par voie de courtage d'enchères tous types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

Un marché a été conclu avec la Société AGORASTORE, pour la mise à disposition d'une solution en ligne paramétrable de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour pour approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission Finances du 15 janvier 2015,

DELIBERE

Approuve la liste des matériels, pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, et à signer les actes de vente correspondants ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015 et des exercices suivants, chapitre 77, article 775.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-25

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Economat - Commande publique

Création d'un groupement de commande « Fourniture de café issu du commerce équitable » - Autorisation de signature de la convention constitutive.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole participent régulièrement à des groupes de travail dans le cadre du « Réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable » (RGO). C'est dans le cadre du groupe de travail « Groupement de Commandes » qu'a été lancé auprès des adhérents du RGO, le projet d'achat groupé de café issu du commerce équitable.

Il est donc proposé de constituer sur cet objet, un groupement de commandes dont les membres fondateurs sont la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

Les adhérents au groupement sont à ce jour les suivants :

- La Ville de Saint Barthélemy d'Anjou,
- La Communauté d'Agglomération de grand Poitiers,
- La Ville de Poitiers,
- La Ville de Trouville sur mer
- La communauté de commune Coeur Côte Fleurie,
- La Ville d'Aixe sur Vienne
- L'association réseau Grand Ouest.

D'autres adhérents pourront rejoindre le groupement avant lancement de la consultation notamment les autres communes d'Angers Loire Métropole.

Le groupement est réputé constitué, à la date de la dernière signature de la convention par les membres fondateurs pour la durée du mandat électif du membre coordonnateur, augmentée de 12 mois.

L'EPCI Angers Loire Métropole est le coordonnateur de ce groupement. A ce titre il est notamment chargé :

- De conseiller les membres dans la définition de leurs besoins et qu'il centralisera
- D'appliquer les procédures de consultation, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics
- D'élaborer ou participer à l'élaboration de l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises,
- D'assurer l'ensemble des opérations jusqu'à l'avis d'attribution du marché dans le respect du process convenu entre les membres ainsi que les étapes de la vie du contrat pour lesquelles la convention prévoit son intervention
- D'organiser le cas échéant la tenue de revues périodiques avec les titulaires des contrats,
- D'ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge

Le représentant du coordonnateur sera autorisé à signer tous les contrats et tout acte nécessaire aux missions du coordonnateur ainsi que les avenants intéressant tous les membres, dans le respect de leurs budgets, sans autre formalité que la signature de la convention, ou de l'acte d'adhésion.

La Commission d'Appel d'Offres de groupement sera celle du coordonnateur, soit celle de l'EPCI Angers Loire Métropole.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

Le montant estimé pour tous les adhérents ayant rejoint ce jour le groupement est de 15 000 € HT par an, la part de la Ville d'Angers étant de 5 000€ HT par an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8 relatif aux groupements de commandes

Considérant l'avis de la Commission Finances du 15 janvier 2015.

DELIBERE

Autorise la création du groupement de commande « Fourniture de café issu du commerce équitable » avec l'EPCI Angers Loire Métropole (coordonnateur du groupement) en tant que membre fondateur.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention constitutive du groupement.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à prendre toute décision sollicitée par le coordonnateur pour la passation des contrats, quel que soit leur montant, et pour les actes d'exécution prévus à la convention.

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2015 et aux budgets suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-26

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Entretien des parcs et jardins

Sortie du patrimoine communal et cession de matériel technique vieillissant - Approbation

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

Dans le cadre d'un marché public, la Ville d'ANGERS a récemment renouvelé certains de ses matériels techniques roulants et souhaite céder le matériel vieillissant à titre onéreux. La proposition de reprise, par un professionnel, du matériel listé ci-joint correspondant à l'attente de la Ville, le matériel doit être désaffecté du patrimoine communal et la cession doit être approuvée par le Conseil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-21,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015

DELIBERE

Approuve la désaffectation du matériel technique ci-dessous, le principe de sa cession à titre onéreux et le montant proposé par le professionnel pour sa reprise,

Nature du matériel	Réf. Constructeur	Réf. Mandat	Date mandat	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable	Montant de la cession
Chargeuse pelleteuse tractopelle	3CX - JCB MAJOR 26078/CH	22629	07/09/2006	85 753,20	0,00	20 000,00

Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint au Maire délégué, à conclure la vente et à signer tout acte de vente nécessaire,

Impute les recettes correspondantes au Budget Principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-27

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Entretien des parcs et jardins

Prestations d'insertion professionnelle - Actions de propreté des espaces verts et des lieux publics dans les quartiers prioritaires de la Ville d'Angers - Autorisation de signature du marché public.

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

Le marché de prestations d'insertion professionnelle par des actions de propreté des espaces verts et des lieux publics dans les quartiers prioritaires d'Angers est arrivé à échéance au 31 décembre 2014. Aussi, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée en novembre 2014. Le montant annuel est estimé à 198 000 € HT.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, passé en procédure adaptée – article 30 du Code des Marchés Publics, dont la durée initiale est de 12 mois, renouvelable trois fois.

Ce marché entre dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des publics prioritaires des politiques d'emploi et d'insertion de la Ville d'Angers. 70% minimum du public concerné résidera prioritairement sur le territoire de la Ville d'Angers et une attention particulière sera portée pour les quartiers prioritaires relevant de la politique de la Ville.

La Commission d'Appel d'Offres du 13 Janvier 2015 a décidé d'attribuer à :

- La régie de Quartiers d'Angers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération du 29 Novembre 2010,

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 13 Janvier 2015,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à signer le marché à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ce marché pour le compte de la ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2015 et suivants, aux imputations budgétaires correspondantes.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-28

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Entretien des parcs et jardins

Mise à disposition de terrain destiné à l'installation de ruches - Convention entre la Ville, AGROCAMPUS Ouest et le Groupe Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers - Approbation.

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

L'Institut Supérieur des sciences agronomiques, agro alimentaires, horticole et du paysage, centre d'Angers, Agrocampus Ouest et le Groupe ESA proposent à leurs étudiants de participer, dans le but de parfaire leur formation, à deux clubs d'apiculture. Dans le but de soutenir la formation des étudiants en faveur de la préservation de la biodiversité, la Ville d'Angers met à disposition des deux écoles une parcelle de terrain lui appartenant, située 20 boulevard Lavoisier, pour y baser une quinzaine de ruches.

La précédente convention d'occupation de cette parcelle est arrivée à son terme, il convient donc d'établir une nouvelle convention afin d'établir la mise à disposition à titre gracieux de ce terrain sur lequel les ruches sont installées, et d'actualiser les conditions de contrôle et d'assurance de ces ruches.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015

DELIBERE

Adopte la convention de mise à disposition à titre gracieux d'Agrocampus Ouest et le Groupe ESA de la parcelle de terrain située 20 boulevard Lavoisier à Angers afin d'y baser les ruches destinées à la formation des étudiants ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-29

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Entretien des parcs et jardins

Prestations de nettoyage, désherbage et entretien des espaces verts - Autorisation de signature des marchés publics

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

Les marchés de prestations de nettoyage et de maintenance des espaces verts des parcs, jardins et espaces verts des cimetières sont arrivés à échéance en novembre 2014. Aussi, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée en octobre 2014. Le montant annuel total des marchés est estimé à 409 200€ HT et se décompose comme suit :

- Lot 1 : Prestations de nettoyage – désherbage – Secteur Jardins – Montant annuel estimé : 148 000 € HT
- Lot 2 : Prestations de nettoyage – désherbage – Secteur Cimetières – Montant annuel estimé : 188 300 € HT
- Lot 3 : Maintenance des espaces verts – ZAC Mollières – Secteur Nord Ouest – Montant annuel estimé : 21 650 € HT
- Lot 4 : Maintenance des espaces verts – ZAC Nazareth – Secteur Sud Ouest – Montant annuel estimé : 24 250 € HT
- Lot 5 : Maintenance des espaces verts – ZAC Saint-Léonard, des Justices et Desjardins – Montant annuel estimé : 27 000 € HT

Ces marchés sont passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable trois fois, sans seuil minimum ni maximum. Ils s'exécutent par bons de commande.

La Commission d'Appel d'Offres du 13 Janvier 2015 a décidé d'attribuer :

- Lot 1 : Prestations de nettoyage – désherbage – Secteur Jardins, à l'entreprise A TOUT METIER sise à Angers
- Lot 2 : Prestations de nettoyage – désherbage – Secteur Cimetières, à l'entreprise A TOUT METIER sise à Angers
- Lot 3 : Maintenance des espaces verts – ZAC Mollières – Secteur Nord Ouest, à la SOCIETE ROBERT sise à Ecoflant
- Lot 4 : Maintenance des espaces verts – ZAC Nazareth – Secteur Sud Ouest, au Groupement SOCIETE EDELWEISS et ARCEAU ANJOU sise à Montreuil-Juigné
- Lot 5 : : Maintenance des espaces verts – ZAC Saint-Léonard, des Justices et Desjardins, à la SOCIETE ROBERT sise à Ecoflant

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 janvier 2015

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés issus de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ces marchés pour le compte de la Ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants aux imputations budgétaires correspondantes.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-30

SANTE PUBLIQUE - Handicap

Association Française de lutte contre les Myopathies (AFM) - "défi 24 h autour de l'étang" pour le Téléthon - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

Comme chaque année, la Ville d'Angers a accompagné l'organisation des événements organisés à Angers dans le cadre du Téléthon les 5 et 6 décembre 2014.

Outre l'aide apportée par la mise à disposition de matériels, d'emplacements publics et dans la communication des actions programmées, un soutien tout particulier a été réservé à l'opération « Défi 24 h autour de l'étang Saint Nicolas ».

Des agents municipaux, de l'agglomération et du CCAS, membres de l'ASCEMA course à pied, ont contribué à l'organisation du défi et d'autres agents ont apporté leur soutien en marchant et en courant. C'est ainsi que 90 agents et élus des trois collectivités, Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et Centre Communal d'Action Sociale, ont parcouru 1 474 km.

En reversant 1 € par km parcouru par chacun des agents et élus, la Ville d'Angers contribue à soutenir l'action à hauteur de 1 474 € pour l'année 2014.

Cette manifestation a par ailleurs connu un véritable succès puisque l'objectif qui était d'atteindre 15 000 km a été largement dépassé en parvenant à 17 904 km avec près de 1 830 participants. Il s'agit d'un véritable record qui pulvérise celui de 2013 : 12 925 km.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2015

DELIBERE

Attribue à l'Association Française de lutte contre les Myopathies (AFM) une subvention de 1 474 € suite à l'investissement des agents municipaux, de l'agglomération et du CCAS dans la cause du Téléthon.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, Handicap VA042O001, 797

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-31

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Opération de Renouveau Urbain de la Roseraie - Traité de concession - Avance de trésorerie à la SARA - Avenant n°2

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La ville a confié l'aménagement et l'équipement de l'Opération de Renouveau Urbain de la Roseraie, par délibération en date du 29 juin 2006 à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) par traité de concession.

En application des articles L 1523-2 et 1523-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 7 de la loi du 2 janvier 2002, une convention arrêtant le versement d'une avance de trésorerie (d'un million cinq cent mille euros) à l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté a fait l'objet de plusieurs délibérations du Conseil Municipal, le 30 septembre 2008 et le 26 septembre 2011. Le principe d'une demande de prorogation, pour une période maximale de trois ans, est sollicité, par voie d'avenant.

Le plan prévisionnel de l'opération d'aménagement fait toujours apparaître un besoin transitoire de trésorerie dans l'attente de la perception de recettes définitives liées à des cessions et en prenant en considération les difficultés économiques existantes dans le secteur de l'aménagement et de l'immobilier.

En conséquence et au vu de l'intérêt de cette opération d'urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission Finances du 15 janvier 2015,

DELIBERE

Approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention initiale avec la société d'Aménagement de la Région d'Angers,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

M. Emmanuel CAPUS ne prend pas part au vote.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-32

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération décentralisée

Collectif Anjou Aide Centrafrique (CAAC) - Soutien à l'action du Collectif - Attribution de subvention.

Rapporteur : Catherine LEBLANC,

EXPOSE

Le Collectif Anjou Aide Centrafrique (CAAC) organise la collecte et la distribution de médicaments en faveur des populations en République Centrafricaine touchées par les combats qui perdurent, depuis trois ans, dans ce pays.

Le CAAC a réussi à collecter 33 cartons de médicaments auprès de la Pharmacie Humanitaire Internationale, soit deux palettes, représentant un poids total de 163 kg.

L'acheminement de ces médicaments ne peut se faire que par avion ou par La Poste, ce qui représente un coût d'envoi avoisinant 1200 €. Disposant actuellement d'un budget de 500 €, le Collectif ne peut malheureusement pas assumer complètement cette dépense.

La Ville, dans le cadre de son appui à l'international, souhaite soutenir cette action d'aide humanitaire, en rapport à la situation actuelle en Centrafrique, par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 750 € au Collectif Anjou Aide Centrafrique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances du 15 janvier 2015,

DELIBERE

Approuve l'attribution d'une subvention de 750 € au Collectif Anjou Aide Centrafrique pour son action en faveur des populations touchées par le conflit en Centrafrique.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :

Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-33

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Déplacements et accueils de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : Catherine LEBLANC,

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

♦ Institution Mongazon Accueil d'élèves espagnols Du 27 janvier au 03 février 2015	150 €
♦ Collège Saint Augustin Séjour à Torun (Pologne) du 30 janvier au 06 février 2015 1 classe (30 élèves dont 3 boursiers)	460 €
♦ Collège Saint Augustin Séjour à Saint Pétersbourg (Russie) du 26 janvier au 06 février 2015 2 classes (31 élèves)	400 €
♦ Lycée Auguste et Jean Renoir Séjour à Berlin (Allemagne) du 12 au 19 décembre 2014 1 classe (15 élèves dont 1 boursier)	120 €
♦ Lycée Auguste et Jean Renoir Séjour à Bilzen (Belgique) du 11 au 17 janvier 2015 1 classe (13 élèves)	100 €
♦ Lycée Professionnel Joseph Wresinski Séjour à Amsterdam (Pays-Bas) du 03 au 06 février 2015 1 classe (18 élèves dont 4 boursiers)	180 €
♦ Lycée Chevrollier Séjour à Londres (Royaume Uni) du 15 au 19 décembre 2014 1 classe (19 élèves dont 5 boursiers)	200 €
♦ Lycée David d'Angers Séjour à Bologne (Italie) du 29 janvier au 06 février 2015 1 classe (24 élèves dont 2 boursiers)	240 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

♦ Lycée Jean Moulin Séjour à Södertälje (Suède) du 29 janvier au 05 février 2015 1 classe (15 élèves dont 1 boursier)	420 €
♦ Lycée Sainte Agnès Séjour en Pologne du 23 au 30 janvier 2015 1 classe (15 élèves)	200 €
TOTAL	2 470 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances du 15 janvier 2015,

DELIBERE

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 2 470 €, détaillé comme suit :

- ♦ 150 € à l'Institution Mongazon
- ♦ 200 € au Lycée Sainte Agnès
- ♦ 220 € au Lycée Auguste et Jean Renoir
- ♦ 860 € au Collège Saint Augustin
- ♦ 180 € au Lycée Professionnel Joseph Wresinski
- ♦ 200 € au Lycée Chevrollier
- ♦ 240 € au Lycée David d'Angers
- ♦ 420 € au Lycée Jean Moulin

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Une abstention : M. Alain PAGANO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 26 janvier 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 janvier 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 40***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ dossier n°7), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET (départ dossier n°25), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (départ dossier n°7), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (arrivée au dossier n°1), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Abde-Rahméne AZZOUZI, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés :
Mme Françoise LE GOFF
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°7)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°25)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Catherine GOXE (à partir du dossier n°7)
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Laure HALLIGON (jusqu'au dossier n°1)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Pierre BERNHEIM



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-34

VOEU

Carte des réseaux d'éducation prioritaire - Réintégration des groupes scolaires du quartier de Belle-Beille

Rapporteur : Christophe BECHU,

En décembre 2014, au cours de la même semaine, le gouvernement a rendu publique la liste des 200 quartiers retenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine et la nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire.

A la lecture de la nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire, les élus du Conseil municipal d'Angers ont découvert avec consternation et incompréhension le déclassement du collège Rabelais, qui scolarise plus de 600 élèves et dont dépend, notamment sur Angers, un réseau de trois écoles publiques prioritaires qui rassemblent 700 enfants boursiers à plus de 60 %.

Les élus du Conseil municipal d'Angers dénoncent avec la plus grande fermeté l'incohérence de cette décision du gouvernement.

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte des spécificités socio-économiques de ce territoire de la ville d'Angers et qu'il convient de poursuivre le travail éducatif conduit par les établissements en direction d'une population fragile.

Considérant que cette nouvelle cartographie de l'éducation prioritaire, telle qu'elle a été présentée, viendra accentuer les difficultés en matière d'éducation scolaire que connaît le quartier de Belle-Beille.

Considérant que cette nouvelle cartographie de l'éducation prioritaire, si elle reste en l'état, pénalisera fortement les équipes enseignantes qui n'auront plus les moyens d'assurer un accompagnement adapté aux besoins particuliers de leurs élèves.

Considérant que le fait de retenir comme seul indicateur les données lors de l'entrée au collège est à la fois injuste et incohérent, en raison de la grande disparité d'évolution qui existe entre les groupes scolaires rattachés à l'établissement.

Le Conseil municipal d'Angers interpelle le gouvernement et demande à ce que les groupes scolaires du quartier de Belle-Beille soient réintégrés à la nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire.

Il réclame une entrevue avec la ministre de l'Education nationale dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

